

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7134 - ELECTIONS – ABANDON DU MODE DE VOTE ELECTRONIQUE**

La commune de Voreppe s'est dotée de machines à voter en janvier 2007. Elles ont été utilisées lors des trois derniers scrutins : élections présidentielles, législatives et municipales.

Un bilan global de leur utilisation a été fait par les services élections et ressources humaines de la mairie.

Sur le plan organisationnel, les scrutins se sont plutôt bien déroulés mais de nombreuses personnes, plus qu'à l'habitude, se sont trouvées en difficulté et beaucoup ont eu à se faire aider par des tiers.

Sur le plan financier, outre le coût lié à leur achat, on relève un coût important des prestations liées à l'organisation de chaque scrutin. Même en tenant compte des coûts d'organisation de personnel, l'utilisation des ordinateurs de vote revient plus cher à la commune.

Notons également une très forte dépendance vis à vis des sociétés qui vendent ce type de matériel puisque même après achat, nous ne pouvons disposer des machines comme nous le désirons. Les possesseurs d'ordinateurs de vote doivent payer un contrat de maintenance annuel, payer pour le paramétrage à chaque utilisation, sans pour autant disposer de la pleine propriété de l'ordinateur puisque soumis à la propriété intellectuelle du constructeur. Sans parler de l'inévitable évolution technologique qui génèrera une pression pour le renouvellement des équipements.

Conformément aux recommandations de l'Europe et de l'OCDE, une élection démocratique doit répondre simultanément aux critères d'unicité du vote, de confidentialité, d'anonymat, de sincérité (garantie du reflet du choix de l'électeur) et de transparence (le fonctionnement doit pouvoir être vérifié par les électeurs).

Si la plupart de ces critères sont remplis, tous ne le sont pas avec nos ordinateurs de vote. Par exemple, un électeur ne peut suivre la matérialisation de sa voix de bout en bout et ne peut être certain que son choix sera correctement comptabilisé par un décompte dont il est témoin.

De plus, ces ordinateurs de vote génèrent une distance trop grande entre les électeurs et la vie de la Cité. On passe d'un modèle "démocratique", où les citoyens sont acteurs et garants de la bonne tenue des élections, à une "technocratie", où seuls quelques initiés versés dans la technique de l'informatique et de la cryptologie sont aptes à comprendre le fonctionnement du processus électoral sans pour autant en apporter une certification totale par rapport aux citoyens.

Nous restons néanmoins réceptifs à toute évolution des processus de vote électronique. Le code électoral est en train d'être révisé sur ce sujet par le Ministère de l'Intérieur qui a gelé tout équipement des communes.

C'est pourquoi, en l'état, les ordinateurs de vote ne sont pas une solution face à la désaffection des électeurs, autant pour la participation que la tenue des bureaux de vote.

Alors que Voreppe lance ses conseils de quartiers pour rapprocher les citoyens de la vie de leur commune, l'utilisation des ordinateurs de vote va à contre sens de cette démarche.

La modernité d'une démocratie n'est pas l'utilisation de la technologie coûte que coûte mais bien que tous les habitants s'impliquent dans la vie de leur Cité. L'expression du suffrage doit être encouragée et l'exercice régulier de la démocratie favorisé.

Nous appelons tous les Voreppins, non seulement à venir voter lors des scrutins locaux, nationaux et européens, mais également à participer à tous les processus électoraux organisés, que ce soit en tant que scrutateurs ou assesseurs.

Nous proposons au Conseil municipal d'abandonner ce vote électronique instauré en 2007 à Voreppe et de reprendre le vote par urnes transparentes, seul moyen, pour le moment, permettant aux citoyens de participer pleinement à la bonne santé démocratique de la commune.

Le Conseil municipal adopte cette délibération avec 4 oppositions et 3 abstentions.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN - Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA.

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7135 - ESPACE CULTUREL ET FESTIF : CHOIX DE L'URBANISTE**

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme rappelle au Conseil municipal que dans la perspective du projet d'espace culturel et festif, la Commune, suite à l'étude urbaine de 2001, souhaite engager une étude urbaine afin de valider l'implantation de cet équipement sur le quartier Gare.

Par délibération du 23 février 2009, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une étude urbaine sur le Quartier Gare en vue de l'implantation de l'espace culturel et festif et autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation auprès des Bureaux d'Études susceptibles de mener à bien cette réflexion.

Les objectifs de cette démarche sont rappelés :

- "Confirmer" le quartier de la Gare comme site d'implantation pour le nouvel Espace Culturel et Festif.
- Préciser les modalités d'implantation de cet équipement dans son contexte, sa localisation, et les incidences urbaines générées par ce choix dans l'un des principal secteur à enjeux pour le confortement de Voreppe dans les prochaines années.

Après consultation, un seul bureau d'études a remis une offre.

Il est proposé aujourd'hui de retenir le groupement N. LEBUNETEL RK-NL et Terres Neuves au prix de 23.700 € HT, ayant formulé une offre cohérente au regard des critères proposés : qualité technique de l'offre, méthodes de concertation, cohérence globale de l'offre et prix des prestations.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal d' :

- Acter le choix du bureau d'études.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA.

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7136 - CINEMA – PASSEURS D'IMAGES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL ET A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

Monsieur Jean Louis CHENEVAS-PAULE, Adjoint chargé de l'Animation de la Vie Locale et de la Culture, informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif «Passeurs d'images», anciennement «Un été au Ciné-Cinéville», le Conseil général de l'Isère et la Direction régionale des Affaires culturelles attribuent une subvention afin de mettre en place des actions autour du cinéma.

Ces actions consisteront en deux projections "plein air", un atelier cinéma d'animation et deux séances spéciales.

Cette proposition a été adoptée par la Commission Animation de la vie locale du 3 avril 2009.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 5 850 € pour 2009. La commune de Voreppe sollicite l'aide du Conseil général à hauteur de 1 500 € et l'aide de la Direction régionale des Affaires culturelles à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA.

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/MFG

**N°7137 - CONVENTION POUR L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION A L'ECOLE PRIMAIRE**

Monsieur Jean-François PONCET, Conseiller municipal délégué à la Vie Sportive, informe le Conseil municipal qu'en 2005, une convention a été signée avec l'Inspection d'académie de l'Isère.

L'objet était la participation des personnels de la ville de Voreppe pour l'enseignement de la natation dans le cadre de l'éducation physique et sportive.

Cette convention était établie pour une durée de trois ans et il convient, donc, de la renouveler pour l'année scolaire 2008/2009 avec reconduction expresse dans la limite de trois ans.

Cette proposition a été adoptée par la Commission Animation de la vie locale du 3 avril 2009.

Il est donc proposé d'approuver cette délibération, et de mandater Monsieur le Maire (ou en cas d'empêchement son représentant) pour la signer.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN - Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA.

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7138 - CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES COLLEGIENS PUBLICS ISEROIS**

Monsieur Jean-François PONCET, Conseiller municipal délégué à la vie sportive, informe le Conseil municipal que dans le cadre de ses compétences obligatoires, le département versait aux collèges jusqu'à cette année, une participation pour la mise à disposition des équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique. Les collèges devaient ensuite reverser la même somme aux collectivités propriétaires.

Compte tenu de la lourdeur de cette procédure, l'assemblée départementale a adopté une simplification des modalités de location de ces équipements sportifs.

Par conséquent, les collectivités seront payées en direct sur présentation d'un état d'utilisation des équipements visé par le chef d'établissement. Les tarifs horaires de location seront ajustés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de location immobilière.

Afin que le versement de la participation pour les collèges utilisateurs puisse intervenir, il convient donc de signer une convention avec le Conseil général de l'Isère pour l'année 2009 avec reconduction expresse.

Cette proposition a été adoptée par la Commission Animation de la vie locale du 3 avril 2009.

Il est donc proposé d'approuver cette délibération, et de mandater Monsieur le Maire (ou en cas d'empêchement son représentant) pour la signer.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA.

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7139 - MJC MAISON POUR TOUS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FEDERATION DES MJC EN RHONE-ALPES**

Madame Agnès MARTIN-BIGAY, Conseillère municipale informe le Conseil municipal que la convention liant les MJC en Rhône-Alpes et la ville de Voreppe arrivant à son terme, il est proposé le renouvellement de celle-ci.

Vu le rapport de présentation n°7139,  
Vu l'avis favorable de la Commission de l'Animation et de la Vie Locale du 3 avril 2009  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal :

- De dire, que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à cette convention sont inscrits au budget de l'exercice considéré,
- De mandater Monsieur le Maire pour signer cette convention et faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7140 - SUBVENTION AU COLLEGE DES PORTES DE CHARTREUSE POUR LE FONCTIONNEMENT DU "POINT ECOUTE"**

Madame Agnès MARTIN-BIGAY, Conseillère municipale rappelle qu'un "Point Ecoute" fonctionnait de façon régulière au Collège Les Portes de Chartreuse grâce à l'aide conjointe de la Commune et du Conseil général.

Cette action s'est arrêtée en 2005 et a repris en ce début d'année scolaire.

Dans le but de soutenir cette action très positive qui répond à un réel besoin des jeunes, la commune a été sollicitée par le Collège Les Portes de Chartreuse pour une aide financière pour l'année 2008/2009.

Il est proposé une subvention d'un montant de 480 € qui sera versée à l'établissement.

Cette proposition a été approuvée par la Commission Petite Enfance, Vie Scolaire, Jeunesse du 3 mars 2009.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette demande de subvention.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7141 - FONCIER – BILAN FONCIER – ANNEE 2008**

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme indique au Conseil municipal que conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation à la collectivité de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières, lequel doit être annexé au compte administratif de la commune.

Vu le rapport de présentation n°7141,

Vu la présentation du 8 avril 2009 à la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal prend acte du bilan foncier de l'année 2008.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7142 - CONVENTION DE SERVITUDES ERDF – RUE HECTOR BERLIOZ**

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, indique au Conseil municipal que la société Électricité Réseau Distribution France (ERDF) intervient sur le domaine privé communal, sis rue Hector Berlioz, sur la parcelle cadastrée AV 40, pour l'installation d'un poste de transformation électrique «COTTELAND» alimentant le réseau de distribution publique.

De ce fait, une convention de servitudes doit être établie avec ERDF en vue de l'équipement et de l'exploitation de ce poste : occupation, droit de passage, droit d'accès...

Le terrain mis à disposition représente une superficie de 9 m<sup>2</sup>.

Cette convention est établie à titre gratuit.

Après avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 8 avril 2009, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser la passation d'une convention d'occupation du domaine communal cadastré AV 40 pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique
- D'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, à signer les actes et faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser ce dossier.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT

TA/MFG

**N°7143 - ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE BK 272 - AVENUE HONORE DE BALZAC**

Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, informe le Conseil municipal que dans le cadre de la succession de Madame REY Paulette, la commune a été sollicitée pour l'acquisition de la parcelle BK 272, sise avenue Honoré de Balzac.

En effet, par un courrier de février 2009, Monsieur REY Stéphane, héritier, a fait une proposition de vente à la commune d'un montant de 80 000 €.

L'acquisition de ce bâtiment entre dans le cadre de l'aménagement d'ensemble de l'îlot à proximité de la médiathèque ; la ville étant déjà propriétaire des parcelles contiguës : BK 273, BK 274 et BK 275.

Par un avis de France Domaine du 25 mars 2009, cette maison de ville d'une surface habitable de 51 m<sup>2</sup> environ sur 3 niveaux a été estimée à 75 000 € compte tenu des caractéristiques et eu égard à la tendance du marché.

Cette estimation est donnée sous réserve des frais de recherche, d'analyse et de traitement relatifs à la présence éventuelle de termites, d'amiante, de plomb et/ou d'autres sources de pollution.

La Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 8 avril 2009 a donné un avis favorable pour cette acquisition.

Par courrier du 24 avril 2009, M. Stéphane REY a accepté l'offre de 75 000 €.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition à l'amiable du terrain bâti rue H. Balzac, cadastré BK 272 au prix de 75 000 €.
- d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement Monsieur Michel MOLLIER, Adjoint chargé de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme, à signer les actes et à faire tout ce qui sera nécessaire en vue de régulariser le transfert de propriété.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7144 - EXTENSION DU CARREFOUR A FEUX TRICOLORES PEUIL / RD 1075 ET IDENTIFICATION D'UN QUARTIER – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIERE**

Monsieur François MARTIN, Conseiller municipal délégué aux travaux et à la prévention des risques, indique au Conseil municipal la nécessité de créer une traversée piétonne au droit de l'APF et du centre commercial du Chevalon sur la RD 1075 au Chevalon de Voreppe.

Vu le rapport de présentation n°7144,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement Durable du Territoire et Urbanisme du 8 avril 2009,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le programme et l'enveloppe financière,
- De solliciter toutes les aides financières pouvant être obtenues sur ce projet auprès des différents partenaires,
- De solliciter l'accord du Conseil général de l'Isère exploitant de la RD 1075.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7145 - MISE EN PLACE DE L'ACTION PÉDIBUS**

Vu le rapport de présentation n°7145,

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

Demande les subventions les plus élevées possibles au Conseil général de l'Isère et à l'ADEME pour le financement de l'accompagnement par l'ADTC de l'action Pédibus.

Donne toute délégation utile à Monsieur le Maire pour l'application de cette décision.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA.

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7146 - LISTE DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES PRISES PAR LE MAIRE**

En application des dispositions de l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil municipal les décisions administratives qu'il a été amené à prendre :

- 2009/001 :** Tarifs de location Espace Louis Christolhomme - année 2009  
**2009/002 :** Bail commercial de durée inférieure à 2 ans d'un logement avec l'entreprise RAINERO et Cie.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION du 27 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de VOREPPE, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville de Voreppe, sous la présidence de Monsieur Jean DUCHAMP, Maire.

**Etaient présents :**

Jean DUCHAMP - Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT - Michel BERGER - Fabienne SENTIS - Michel MOLLIER - Alain DONGUY - Salima ICHBA - Jean-Louis CHENEVAS-PAULE - François MARTIN - Valérie BARTHEL - Jean-François PONCET - Sandrine MIOTTO - Cathie RIVOIRE - Valérie GUERIN - Agnès MARTIN-BIGAY - Agnès MAILLET - Laurent GODARD - Julien CORNUT - Vincent MADELAINE - Jean-Jacques THILLIEZ - Monique DEVEAUX - Anne GERIN  
Jean-Claude BLANCHET - Chantal REBEILLE-BORGELLA.

**Avaient donné procuration pour voter :** Etienne RAGOT à Sandrine MIOTTO - Olivier GOY à Jean-Jacques THILLIEZ - André NAEGELEN à Chantal REBEILLE-BORGELLA

**Etaient absentes :** Pascale LUJAN - Raphaëlle BOURGAIN

**Secrétaire de séance :** Marie-Sophie FRIOT-NEUBERT  
TA/MFG

**N°7147 - INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**REMERCIEMENTS DES FAMILLES POUR LE SOUTIEN EXPRIMÉ PAR LA COMMUNE  
LORS DU DÉCÈS**

- ☞ de Madame Renée BESSAC
- ☞ de Madame Adalgisa GALASSI

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Voreppe, le 28 avril 2009  
Jean DUCHAMP  
Maire de Voreppe